



Approfondissement : « Le programme BEST en Polynésie française et ses lauréats ».

Ce numéro de la newsletter du BAE vous présente un approfondissement sur le programme BEST. Vous trouverez ci-dessous une présentation du programme et des 6 lauréats de l'appel à propositions lancé en 2016 pour des petites subventions. L'article ci-dessous sera complété ensuite par l'interview d'un membre de l'Association Rima'ura de Rimatara, bénéficiaire du programme BEST.

Le programme BEST 2.0 est un programme d'appui pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer européens (PTOM) et leurs acteurs, soutenu par la Commission européenne dans le cadre de l'initiative B4Life (Biodiversity for Life). Le programme vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et des services écologiques, ainsi que l'approche écosystémique pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Afin de pouvoir apporter des subventions, le Programme BEST 2.0 organise des appels à projets pour financer des actions de terrain, à la fois au niveau local et régional.

Deux appels à proposition ont été publiés en Polynésie française, en 2015 et en 2016.

Le premier appel à proposition a été publié en septembre 2015 et concernait les subventions moyennes, pour des projets entre 12 et 48 millions XPF. Deux propositions ont été choisies par la Commission Européenne:

- la « Ceinture Bleue de Biodiversité du Pacifique », projet à l'échelle régionale proposé par le Secrétariat du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) et
- « Sauver de l'extinction les deux oiseaux les plus menacés de Polynésie française », présenté par l'Association Société d'Ornithologie de Polynésie MANU. Le premier projet avait pour

objectif l'amélioration des connaissances sur les méthodologies les plus appropriées pour la gestion des Aires Marines Protégées dans le Pacifique et l'application de bonnes pratiques en matière d'écotourisme, notamment dans l'utilisation et la gestion des sentiers pédagogiques côtiers et sous-marins.

Le deuxième projet visait à contribuer à la sauvegarde du monarque de Fatu Hiva et du monarque de Tahiti en contrôlant les menaces de prédation de ces espèces tout en surveillant la taille de leur population et leur succès de reproduction.

Le deuxième appel à projets BEST 2.0 publié en avril 2016 concernait les petites subventions, pour des projets financés jusqu'à 12 millions XPF. Dans le cadre des petites subventions, le programme a également mis à disposition des formations pour renforcer les capacités des petites organisations.

Ci-dessous une description des 6 projets qui ont été financés en Polynésie française suite à l'appel à proposition de 2016.

1. Tukemaragai: restauration écologique des petites îles du Sud-Est des Gambier – Commune des Gambier.



Crédit photo : HOKUIN Norma

Le projet « *Tukemaragai* », financé par BEST à la hauteur de 9 millions XPF, est mis en œuvre depuis avril 2017 et jusqu'à septembre 2018 (18 mois) par la Commune des Gambier.

Le projet vise à restaurer l'habitat et l'avifaune de 3 îlots des Gambier : Manui, Kamaka et Makaroa, et plus particulièrement à reboiser les zones érodées et celles envahies par des plantes envahissantes ainsi qu'à inciter la nidification d'oiseaux marins. La stratégie déployée permet de produire en pépinière, planter et entretenir des milliers de plants d'essences forestières indigènes et endémiques dotées de nombreux usages traditionnels (bois de sculpture, produits de vannerie, graines et fruits comestibles, plantes médicinales et cosmétiques...) et qui sont de plus en plus rares à l'échelle de l'archipel des Gambier. La stratégie comprend également l'installation de dispositifs sonores et de terriers artificiels visant à l'attraction d'oiseaux marins nicheurs afin de favoriser le retour de certaines espèces particulièrement rares et menacées. Cette restauration a pour but de contribuer à terme à développer un écotourisme ornithologique ; enfin, par le reboisement de sols érodés, le projet contribue au maintien de la fertilité des sols de ces îles et de la qualité des eaux du lagon qui fournissent, elles-aussi, de nombreux services écosystémiques. **La mise en œuvre du projet permet ainsi d'atténuer autant que possible les effets prévisibles du changement climatique.** La participation de différentes parties prenantes dont les associations et les acteurs éducatifs permet de **favoriser la sensibilisation aux enjeux de conservation de la biodiversité et des nombreux services rendus par les écosystèmes.**

Contact : Pierre PAEAMARA, Commune des Gambier
mairiederikitea@mail.pf

2. Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti – Association Te rau atiati a tau a hiti noatu



Crédit photo : Jean-Yves Meyer

Le projet « *Conservation des vestiges de forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, vallée de la Punaruu, Tahiti* », financé par BEST à la hauteur de 6 millions XPF, est mis en œuvre depuis avril 2017 et jusqu'en mars 2018 (12 mois) par Te rau atiati a tau a hiti noa tu (Union pour la sauvegarde de la nature) sur l'Île de Tahiti.

Ce projet vise à conserver et restaurer des forêts naturelles du plateau de Maraeti'a, un petit plateau d'une superficie de 20 hectares localisé dans la haute vallée de la Punaruu sur l'île de Tahiti. Le site est important d'un point de vue écologique et culturel ; il présente un vestige de forêt naturelle relativement bien préservé et unique en Polynésie française de par sa structure et sa composition floristique (il présente d'importantes populations d'espèces endémiques protégées et menacées de disparition), mais également des structures archéologiques intéressantes. Le milieu subit néanmoins des pressions de la part des espèces introduites envahissantes animales et végétales et est menacé à moyen terme.

Le projet a pour but de contrôler les populations de rats à l'échelle du plateau afin de diminuer leurs impacts et promouvoir la conservation des espèces végétales endémiques menacées de disparition (sur les listes rouges de l'UICN en vulnérable, en danger ou en danger critique d'extinction) **et classées en espèces protégées par la législation locale**. Il s'appuie sur une combinaison de deux types de lutte, chimique et physique. La lutte chimique, par l'utilisation de raticides, est utilisée dans un premier temps pour diminuer les effectifs de rats de manière drastique; elle sera remplacée par la suite par une lutte physique, impliquant l'utilisation de pièges, afin de maintenir les populations de rongeurs à un niveau acceptable d'une part, mais aussi pour ne pas développer de phénomènes de résistance aux raticides chez les rats d'autre part. Un suivi des opérations et de l'abondance des populations de rats est réalisé en parallèle, permettant d'évaluer le projet et d'adapter la méthode en conséquence. Outre le contrôle des populations de rats, **il comprend également la mise en clôture du patch de forêt afin d'en exclure chèvres et cochons et la gestion, à l'échelle de la zone clôturée, des espèces végétales envahissantes.**

Contact Ravahere TAPUTUARAI, Te rau atiati a tau a hiti noa tu
rtaputuarai@gmail.com

3. Conservation du Martin-chasseur de Niau, en danger critique d'extinction, par la communauté locale – Associations Vaitamae et la SOP MANU



Crédit photo : Caroline Blanvillain

Le projet « *Conservation du Martin-chasseur de Niau, en Danger Critique d'Extinction, par la Communauté Locale* », financé par BEST à la hauteur d'environ 6 millions XPF, est mis en œuvre depuis février 2017 et jusqu'en juillet 2018 (18 mois) par l'Association Vaitamae en partenariat avec la Société D'Ornithologie de Polynésie – Manu sur l'atoll de Niau, Îles Tuamotu.

Le Martin-chasseur de Niau n'existe plus que sur l'atoll de Niau, dans l'archipel des Tuamotu en Polynésie française. Cette île fait également partie de la Réserve de Biosphère de Fakarava (UNESCO). Le risque de prédation du Martin-chasseur par les chats est le principal facteur limitant la croissance de la population identifié. Les juvéniles sont très vulnérables à la prédation. Un autre facteur limitant important est l'altération de l'habitat et la coupe des troncs morts de cocotier servant à l'établissement des nids. **L'objectif principal de ce projet est de contribuer à augmenter les effectifs de cette espèce, estimés à seulement 144 individus en 2014 en agissant sur ses facteurs limitant et en impliquant la communauté locale.** Les résultats principaux du projet concernent : • Réduction du risque de prédation du Martin-chasseur par les chats. • Evaluation des actions par monitoring des paramètres démographiques de l'espèce, permettant de suivre les effets des actions entreprises sur la survie et la reproduction de l'espèce. • Protection et prise en compte du Martin-chasseur de Niau dans les pratiques agricoles. Un travail d'implication des agriculteurs sera mis en place au cours du projet grâce à une charte de bonnes pratiques agricoles. Un broyeur de déchets végétaux sera également mis en place pour donner une alternative concrète à l'utilisation du feu pour le nettoyage des parcelles. Au sein du projet, le Plan d'Action Espèce du Martin-chasseur de Niau pour la période 2014-2018 sera évalué et révisé pour une nouvelle période de 5 ans. Enfin, des experts soutiendront les actions de contrôle des prédateurs et la révision du Plan d'Action.

Contact Kaola TEREROA, Association Vaitamae
vaitamae@mail.pf

4. Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara – Association Rima'ura >> projet présenté dans l'interview avec Boniface Ioane, qui suit cet article.



Crédit photo : Boniface IOANE

5. Hei Moana, Les sentinelles de l'Océan – Association Te mana o te moana



Crédit photo : Vie Stabile

Le projet « *Hei Moana, Les sentinelles de l'Océan* », financé par BEST à la hauteur de 6 millions XPF, est mis en œuvre depuis février 2017 et jusqu'en janvier 2018 (12 mois) par l'Association Te Mana O Te Moana, basée à Moorea.

Le milieu marin polynésien abrite plusieurs espèces marines emblématiques telles que les tortues marines ou les cétacés. Ces espèces, pour la plupart en danger d'extinction, sont intégralement protégées en Polynésie française. Cependant, de nombreuses activités anthropiques constituent une réelle menace pour celles-ci ainsi que pour les récifs coralliens. De plus la Polynésie française est très vulnérable face au changement climatique. Il est donc primordial d'optimiser l'implication des populations dans la nécessité de conserver durablement les ressources, mais aussi d'accroître les programmes de recherche pour pallier aux lacunes d'informations élémentaires sur la biodiversité et enfin faire valoir les données de terrain en montrant leur importance.

Hei Moana est un projet regroupant différentes initiatives de sciences participatives liées au milieu marin. Il vise l'éducation, la sensibilisation, l'implication du grand public et des scolaires dans l'observation et la protection des espèces et écosystèmes marins menacés en Polynésie française à travers 3 groupes emblématiques: les tortues marines, les mammifères marins et les récifs coralliens.

L'idée est de fournir à tout habitant polynésien intéressé, compétences et outils nécessaires pour s'impliquer activement dans l'observation et la collecte de données sur le milieu marin. A travers la formation de référents et du corps enseignant, les enfants seront à leur tour impliqués et sensibilisés à la démarche. Pour aider, un livret regroupant les 3 thématiques, une charte de bonne conduite, des outils méthodologiques seront adaptés aux différents publics et disponibles en version numérique. Des formations et de séances d'animations seront mises en place pour les résidents, les membres de l'Education Nationale, les enfants, la Marine Nationale, les personnels communaux et ceux des entreprises partenaires, résidents de tous les archipels polynésiens. Le projet comprend des formations sur la reconnaissance des espèces de tortues marines présentes, la photo-identification des individus en mer mais aussi des femelles en ponte, la collecte d'information cruciale sur les sites

de pontes dans tous les archipels polynésiens. Pour les mammifères marins, le projet alliera écotourisme et recueil de données d'observation, et contribuera à sensibiliser les plaisanciers aux règles d'approche. De plus, le projet sensibilisera la population à la protection des récifs coralliens et leurs menaces (blanchissement, apport terrigènes, pollution, érosion des plages, etc.), créera un réseau de surveillance participatif sur les récifs coralliens et sur la montée des eaux.

Contact Vie STABILE, Te Mana O Te Moana
Vie.temana@gmail.com

6. Sauvegarde de la flore menacée de l'atoll soulevé de Anaa et définition de zones prioritaires de conservation basées sur la flore et la faune – Association Pu Tahī Haga no Ganaa



Crédit photo : Fonds Association Pu Tahī Haga no Ganaa

Le projet « *Sauvegarde de la flore menacée de l'atoll soulevé de Anaa et définition de zones prioritaires de conservation basées sur la flore et la faune* », financé par BEST à la hauteur de 6 millions XPF, est mis en œuvre depuis avril 2017 et jusqu'à mars 2018 (12 mois) par l'Association Pu Tahī Haga no Ganaa sur l'atoll de Anaa, aux Îles Tuamotu.

Le projet s'inscrit dans le contexte de la raréfaction des forêts naturelles d'atoll en raison de la coprahculture intensive et des incendies récurrents liés aux pratiques agricoles. La flore et la faune des atolls soulevés des Tuamotu (essentiellement Makatea, Niau, Anaa) sont beaucoup plus riches que celles des atolls bas voisins avec en général 2 à 3 fois plus de plantes indigènes et plusieurs plantes et oiseaux endémiques. A ce titre, et à l'échelle de l'archipel des Tuamotu, les actions de conservation concernant ces atolls sont une priorité.

Ce projet vise à sauvegarder la flore menacée de l'atoll de Anaa par la gestion in situ et ex situ de ces espèces, par la sauvegarde des formations naturelles les moins dégradées, par la préparation

d'un projet de réintroduction d'un ptilope (pigeon vert) disséminateur des fruits de certaines espèces menacées et par des actions de communication auprès de la population. Les populations d'espèces végétales menacées déjà localisées font l'objet d'un recensement précis et d'une évaluation des menaces. Du matériel végétal (semences, plantules, boutures) est collecté afin d'être multiplié en pépinière. Les pieds obtenus seront ensuite réintroduits dans le milieu naturel ou plantés au sein d'une parcelle conservatoire et pédagogique située au village principal. Une étude de faisabilité et un plan opérationnel relatifs à la réintroduction du pigeon vert seront effectués. Les formations végétales les moins dégradées sont en train d'être déterminées par des inventaires ciblés de la malacofaune et de l'entomofaune. Les sites de conservation ainsi définis à l'échelle de l'île, feront l'objet de propositions de gestion auprès des propriétaires et des autorités, et de premières actions de conservation. Outre les actions de communication auprès des autorités (commune, pays) et des propriétaires de terrain comportant des formations et des espèces végétales patrimoniales, des actions sont menées plus largement auprès de la population et des scolaires (conférences publiques, intervention à l'école, visites botaniques, travaux pratiques en pépinière et en plantation...). Un parcours botanique sera également mis en place dans les reliques de forêts naturelles du village principal ainsi qu'au sein de la parcelle conservatoire.

Grâce à ce projet, les plantes utiles (alimentation, pharmacopée...), la ressource en eau (lentille) seront mieux préservées ainsi que les forêts se développant sur des formations coralliennes et agissant comme des digues de protection des zones habitées en cas de fortes houles, de dépressions ou encore de cyclones.

Contact : Maximilien HAUATA, Association Pu Tahi Haga no Ganaa
joana@mail.pf

L'interview "Europe"



Interview de Boniface Ioane, membre de l'Association Rima 'ura basée à Rimatara. Rima'ura est bénéficiaire d'une petite subvention obtenue dans le cadre du programme BEST 2.0, financé par l'Union européenne.

Est-ce que vous pouvez nous présenter l'histoire de votre association?

Rima'ura est une jeune association qui a été créée en 2014. Elle a été créée avant le projet BEST.

Quelle a été la raison de sa création ?

La raison de sa création repose sur la volonté d' « officialiser » les actions de ces hommes et femmes dévoués bénévolement depuis tant d'années avant 2014 auprès de l'Association SOP MANU pour la protection des deux oiseaux endémiques en danger de l'île de Rimatara. Elle compte aujourd'hui plus de 167 membres. La présidente et tous les membres du bureau avec le soutien de la commune de Rimatara et des adhérents sont déterminés à un renforcement de la biosécurité, de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de la protection des habitats des oiseaux car les constats sont alarmants et les facteurs de risque nombreux.

Quels étaient les problèmes auxquels vous vouliez répondre ?

L'île est à haut risque d'invasion du rat noir par voie maritime. Depuis que la société de navigation des Australes s'est dotée d'un navire plus grand, le TUHAA PAE 4 en 2012 pour desservir Rimatara et les quatre autres îles de l'archipel, elle nécessite le transport des marchandises dans des containers. En 2015, deux nids de souriceaux ont été repérés dans les containers par le patenté en charge de la biosécurité sur l'île grâce au chien détecteur de rat noir dressé en Nouvelle Zélande. Au problème d'une possible introduction du rat, s'ajoute la déforestation croissante. Depuis 2015, la baisse du prix du coprah, une des grandes ressources de l'île, a favorisé la multiplication des cultures maraichères (carottes, pommes de terre...) de manière saisonnière entraînant l'abattage d'arbres, habitats des oiseaux. La mise aux normes de l'aérodrome de Rimatara en 2015 avec l'extension de la zone de sécurité a aussi entraîné un abattage d'arbres important. Un remblaiement a également été effectué en 2016 avec une extraction de terres sur une autre zone de l'île. Un autre risque est lié à l'arrivée de la petite fourmi de feu sur l'île voisine de Rurutu. Le transport de marchandises interinsulaires entre Rurutu et Rimatara est à haut risque puisqu'il n'existe pas de traitement phytosanitaire à Rurutu. Enfin, le marquage des arbres à protéger tend à disparaître dans le temps. Les mesures mises en place par notre association pour protéger l'île de l'introduction d'espèces envahissantes ainsi que pour protéger les oiseaux endémiques de l'île sont :- L'inspection des marchandises à chaque arrivée de bateau ; - La protection des quais et de l'aéroport (entretien et pose de raticides dans les stations de dératisation) ; - L'implantation d'un chien détecteur de rat depuis 2015 en provenance de Nouvelle Zélande avec l'aide de la commune, l'Association SOP Manu et Bird Life ; - La protection des habitats du 'ura de Rimatara - marquage des Arbres à nids de 'ura ; - La sensibilisation de la population de Rimatara, des visiteurs et la promotion de l'île. L'association peut compter sur une Présidente (Pererina Tehio), une Vice-présidente (Emilie Percheron), un trésorier (Boniface Ioane, moi-même), une Secrétaire (Laeticia Apini), une Vice-secrétaire (Hiata Tematahotoa), un Assesseur (Théodore Ioane), des Patentés (Tiraha Mooroa et Wenaël Ioane) et une employée coordinatrice du projet Best (Heimanu Ioane).

Quels sont les objectifs principaux de votre association ?

L'objet de « Rima'ura » est de protéger et de promouvoir l'environnement privilégié de Rimatara, ses oiseaux et leur habitat. Une attention particulière sera apportée à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui menacent cet environnement ainsi que la santé de ses habitants et la productivité de ses cultures. Dans ce but, l'association se donne pour objectifs de :

- s'assurer que l'île de Rimatara reste indemne de rat noir et de fourmis invasives ;

- sensibiliser la population sur les risques et les conséquences de l'introduction de nouvelles espèces ou maladies sur l'île ;
- mettre en œuvre la protection de l'île vis-à-vis du rat noir et des fourmis par un patenté, c'est-à-dire recevoir, gérer et lever des fonds pour cette activité.
- d'une manière générale, l'association contribue à la protection et à la promotion de l'environnement de l'île sous tous ses aspects.

Quelles sont les activités actuellement mises en place par votre association grâce au soutien du programme BEST ?

Le projet « *Renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara* », financé par BEST à la hauteur de 6 millions XPF, est mis en œuvre depuis janvier 2017 et jusqu'en janvier 2018 (12 mois) par l'Association Rima'ura, basée sur l'Île de Rimatara, aux Australes.

Parce qu'elle est l'une des deux dernières îles habitées de Polynésie française encore indemnes de rat noir, l'île de Rimatara possède deux espèces d'oiseaux endémiques restreints à cette île unique en Polynésie française : le Lori de kuhl (*Vini kuhlii*) et la Rousserole de Rimatara (*Acrocephalus rimatarae*). Ces deux oiseaux viennent d'être classés en danger critique d'extinction (CR) sur la liste rouge des oiseaux de Polynésie française de l'UICN France car sur cette île minuscule, de 840 ha, leur habitat se dégrade de manière conséquente à cause d'un retour massif à l'agriculture du à la crise et à la destruction récente de plus de 40 % à 50 % de sa forêt naturelle, située sur les zones de feo, pour l'aménagement (en 2006) puis la mise aux normes (en 2016) de l'aérodrome de Rimatara. Ce projet renforce donc la protection de cette île vis à vis du rat noir via une formation complémentaire de l'équipe cynophile qui inspecte les marchandises, l'extension de ce travail aux marchandises qui arrivent par avion. Il mène plusieurs actions concrètes de sauvegarde pour ses oiseaux endémiques : • Le recensement régulier des oiseaux tel que l'association locale de protection de la nature, Rima'ura, en charge de ce projet, soit en capacité de surveiller leur tendance démographique elle-même à l'avenir. • La protection des arbres, souvent centenaires, porteurs des nids de loris vis-à-vis de la déforestation actuelle de l'île. • La délimitation de futures zones de réserve d'habitats d'oiseaux dans les feo avec la population. • La rédaction de plan d'action pour ces deux espèces menacées. La sensibilisation au projet est effectuée via de très simples projets de réhabilitation des habitats de l'île: le montage de projets pédagogiques avec les enfants des écoles, la tenue trimestrielle de réunions publiques, la rencontre et sensibilisation des décideurs de l'île, la promotion de l'écotourisme, l'édition d'outils de communication, la rédaction de rapports d'activités transmis aux décideurs et l'animation du site facebook de Rima'ura. Ce projet contribue également à la préservation des services écosystémiques car Rimatara sera ainsi durablement protégée du rat noir et des dégâts qu'il occasionne aux cultures.

Quels sont vos projets pour l'avenir, après la clôture de BEST ?

Après la clôture de BEST, nous continuerons à assurer la protection de l'environnement de Rimatara et son patrimoine avec des actions pérennes tels que la biosécurité, la protection des oiseaux et de leurs habitats, la sensibilisation de la population et des visiteurs. Pour doter le fond de biosécurité de l'association, l'association prévoit des adhésions annuelles à 500 XPF pour ceux qui sont intéressés, des sorties ornithologiques à 2000 XPF (dont 500 XPF reversés à l'association) pendant lesquelles, avec des jumelles, nous faisons découvrir les arbres protégés et le chien détecteur de Rat Noir « Wiski ». Enfin, une vente de Tee Shirts, affiches,

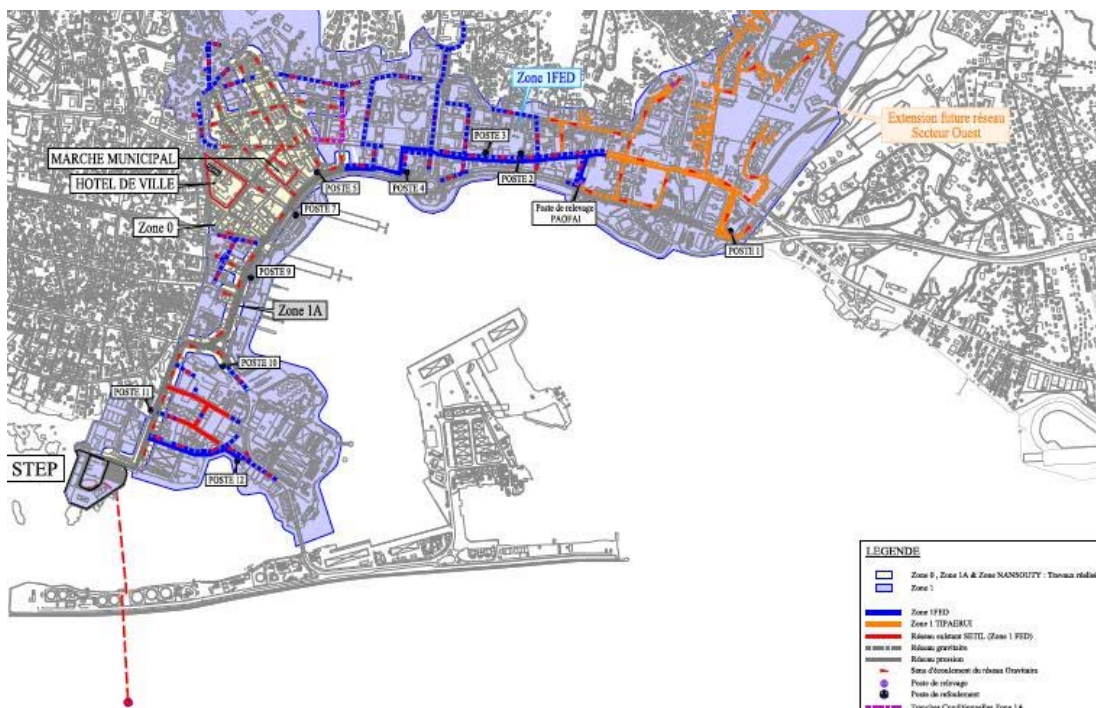
porte-clés et autocollants est également prévue au bureau de l'association situé à Amaru. En septembre 2017 nous avons bénéficié d'une subvention, cette fois accordée par la DIREN, d'un montant d'un million de francs. Cet argent sera investi dans la biosécurité (indemnités des sorties du maître-chien, inspection des marchandises à chaque arrivée de bateau par un patenté et son aide indemnisés par l'association) ; dans la protection des quais et de l'aéroport (entretien et pose de raticide dans les stations de dératisation ...), dans la sensibilisation de la population et la création d'une pépinière (plantation arbres). Nous avons ouvert une page facebook @urarimatara " Sauvons le ura et le oromao de Rimatara", que nous vous invitons à visiter régulièrement.

Contact Ioane BONIFACE, Association Rima'ura

iboniface@hotmail.com

Les événements "Europe"

Signature des contrats de travaux pour l'assainissement des eaux usées de la ville de Papeete- zone 1 - 10ème FED territorial – 15 Juin 2017



Répartition de la phase 1 des travaux d'assainissement de la ville de Papeete

Dans le cadre du 10^{ème} FED (Fonds Européen de Développement), le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, a procédé, le jeudi 15 juin 2017, à la signature des deux contrats de travaux d'assainissement de la ville de Papeete avec les sociétés attributaires.

En présence notamment du Maire de Papeete, Michel Buillard et du Président directeur général de la SEML Te Ora No Ananahi Paul Maiotui, Edouard Fritch a ainsi engagé avec la

Commission européenne, deux contrats de travaux d'assainissement d'un montant global de plus de 1,6 milliards XPF, et d'une durée de 2 ans, en faveur :

- du consortium JL POLYNESIE / INTERROUTE / ECI, pour les réseaux de la zone comprise entre le parc Bougainville et Paofai, pour un montant de 983,8 millions XPF ;
- du consortium INTERROUTE / JL POLYNESIE / ECI, pour les réseaux de la zone comprise entre le parc Bougainville et Fare Ute, pour un montant de 647,5 millions XPF.

Ces contrats comprennent la réalisation de 7 km de réseaux, de 3 postes de refoulement, d'1 poste de relevage et de 210 tabourets de branchement afin de permettre le raccordement avec les usagers. Le début des travaux devrait être imminent.

Ces travaux d'extension du réseau d'assainissement s'inscrivent dans un programme plus global (voir image). Débuté dès 2007, avec la réalisation communale d'une 1^{ère} zone située entre le marché municipal et l'hôtel de ville, les travaux se sont poursuivis en 2011 grâce au Contrat de projets avec la réalisation des réseaux, de l'émissaire de rejet des eaux traitées et de la station d'épuration de la SEM Te Ora No Ananahi (Zone 1A image). Au-delà du programme financé par le 10^{ème} FED et dont les travaux vont désormais être mis en œuvre, les réseaux doivent encore être prolongés jusqu'à la zone de Tipaerui secteur ouest, grâce au financement du Contrat de projets 2015-2020.

L'ensemble de cette phase de travaux représente un montant de plus de 7 milliards Fcfp. Cette phase fait partie d'un programme plus global de 18 milliards XPF qui porte sur environ 6 000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour (soit 50,000 équivalent habitants) à l'horizon 2030.

Le Président de la Polynésie française a salué le courage et la persévérance de la commune de Papeete et a également félicité et remercié le partenariat étroit avec l'Etat, l'Union européenne et le Pays qui permet aujourd'hui de poursuivre la relance économique en offrant à la population polynésienne, un meilleur cadre de vie.

A. Signature du document de programmation du 11^{ème} FED territorial, portant sur le secteur du tourisme.



Le 24 novembre 2017 le vice-président Teva Rohfritsch s'est rendu à Bruxelles pour la signature du document de programmation du 11^{ème} FED territorial, qui présente la stratégie de coopération entre l'Union européenne et la Polynésie française dans le domaine du tourisme pour la période 2014 – 2020.

Avant la signature, une réunion de travail avec le chef de l'unité responsable des relations avec les PTOM (Pays et Territoires d'Outre-Mer), Denis Salord, a permis de faire un point sur les programmes financés par l'Union européenne en Polynésie française. Teva Rohfritsch a ensuite signé le document de programmation du 11^{ème} FED, au nom du Président de la Polynésie française, avec le commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, Neven Mimica. Le Vice-président et le commissaire Mimica ont échangé sur la mise en œuvre du 10^{ème} FED (actuellement en cours) ainsi que sur les dernières étapes à franchir pour pouvoir déclencher la mise en œuvre de l' 11^{ème} FED bilatéral. Le Vice-président a ainsi pu confirmer les liens qui unissent la Polynésie française à l'Union Européenne et la participation active du Pays dans l'élaboration du prochain FED régional (pour les PTOM du Pacifique) qui va s'élever à 4,3 milliards XPF.

L'enveloppe totale du 11^{ème} FED territorial pour la Polynésie française s'élève à 3,6 milliards XPF, enveloppe la plus importante accordée à un PTOM européen. L'objectif général de ce programme d'appui est le développement socio-économique du Pays à travers la hausse des recettes touristiques et des créations d'emplois directs et indirects.

Les objectifs spécifiques du programme sont :

- l'affirmation de la destination à travers la dynamisation de la promotion afin de conquérir des nouveaux marchés géographiques, d'exploiter des nouvelles niches et d'optimiser les moyens de commercialisation ;
- la mise en place des conditions du développement du tourisme à travers l'adaptation du niveau des infrastructures publiques aux besoins du secteur, le développement des infrastructures privées par une réforme des aides directes et fiscales, la valorisation du patrimoine naturel et culturel et la professionnalisation des acteurs ;

- la restructuration de la gouvernance du secteur afin d'améliorer le pilotage de la politique publique et l'appropriation des professionnels et de la population en créant des instances de concertation à tous les niveaux entre les acteurs locaux, la société civile et les pouvoirs publics.

Les principaux résultats attendus sont :

- les revenus issus du tourisme sont augmentés ;
- les retombées sociales du tourisme pour la population sont améliorées ;
- le nombre de visiteurs est augmenté ;
- la contribution du secteur du tourisme au PIB de la Polynésie française est améliorée.

Les principaux partenaires seront le ministère du tourisme (service du tourisme) et le ministère des finances (direction du budget et des finances). Un comité de pilotage a été mis en place pour la mise en œuvre de la stratégie, de l'évaluation de la performance de la politique publique du tourisme ainsi que de l'évaluation du cadre d'intervention de l'action.

B. Réunion sur la formulation du programme du 11^{ème} FED régional pour les PTOM du Pacifique - du 24 au 27 octobre 2017 - Nouméa, Nouvelle-Calédonie





Dans le cadre de la programmation du 11^{ème} FED régional pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'Union Européenne portant sur l'environnement, la Nouvelle Calédonie (ordonnateur régional du programme) a organisé un atelier de finalisation de la formulation du programme à Nouméa du 24 au 27 octobre 2017.

L'objectif général de l'11^{ème} FED pour les PTOM du Pacifique, programme budgété à environ 4,3 milliards XPF, est de construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles.

L'objectif spécifique 1 de ce programme vise à Renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en 2 résultats attendus : 1) au niveau local et régional, la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité et les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable 2) au niveau local et régional, les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée au changement climatique.

L'objectif spécifique 2 du programme veut parallèlement renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Cet objectif est décliné en 2 résultats attendus : 1) au niveau local et régional, l'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique 2) au niveau local et régional, les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- finaliser et valider le document d'action à soumettre à l'Union européenne pour validation
- affiner et valider les documents qui seront inclus dans la future convention de délégation notamment sur la gouvernance, les ressources humaines et la vision stratégique des PTOM
- détailler la planification des étapes à venir de clôture de la programmation et de démarrage du programme (fin 2017-2018).

La Polynésie française était représentée par Manuel Terai, Délégué aux affaires internationales, européennes et du Pacifique, Vanessa Klainguer, Chargée d'affaires au Bureau des affaires européennes, Cyril Vignole, Conseiller technique du ministre du développement des ressources primaires et Sylviane Fauvet, Conseillère technique du ministre de l'environnement.

C. Visite de M. Olivier GASTON, Directeur Général Délégué de la Société de développement et de promotion de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon (SODEPAR) dans le cadre de la semaine de l'Innovation publique – du 16 au 22 octobre 2017



M. Olivier GASTON, Directeur Général Délégué de la Société de développement et de promotion de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon (SODEPAR) est intervenu lors de la 3ème édition de la journée de l'innovation publique polynésienne et a rencontré plusieurs acteurs polynésiens et de l'Etat au long de la semaine de l'innovation publique, qui a eu lieu entre le 16 et le 22 octobre 2017. Sa visite a eu l'objectif d'échanger avec les acteurs locaux sur les initiatives publiques mises en place à Saint Pierre et Miquelon pour dynamiser le secteur privé et qui pourraient revêtir un intérêt particulier pour la Polynésie française. Sa mission d'échange d'expériences, financée par OCTA innovation, a été encadrée par la chargée de mission au Bureau des Affaires Européennes, Mme Vanessa Klainguer, le Directeur de la Réforme et de la Modernisation de l'Administration de la Polynésie française, M. Eric Déat et le chef de Projet de la Stratégie Territoriale de l'Innovation, M. Bran Quinquis.

Pour plus d'informations: <http://www.presidence.pf/index.php/ministere-du-logement/4253-3eme-edition-de-la-journee-de-l-innovation-publique-polynesienne>

D. Semaine de la Mobilité - du 16 au 22 septembre 2017



Entre le 16 et 22 septembre 2017, l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a organisé en Polynésie française la semaine de l'écomobilité, faisant écho à la semaine de la mobilité promue en même temps par l'Union Européenne dans ses pays membres. L'Ademe a mis en place plusieurs initiatives ciblant notamment le grand public. Pour plus d'informations sur l'événement passé, veuillez visiter la page de l'Ademe en Polynésie française: <http://www.polynesie-francaise.ademe.fr/>

E. Semaine de la Réduction des Déchets - du 18 au 26 novembre 2017



La Semaine Européenne de Réduction des Déchets a eu lieu cette année en Polynésie française du 18 au 26 novembre 2017. Le programme de toutes les actions qui ont eu lieu sur le fenua est disponible ici : <http://serd.ademe.fr/sites/default/files/programme-2017-polynesie-francaise.pdf>

Pour plus d'informations : <http://www.polynesie-francaise.ademe.fr/>

BAE / DAIE DÉLÉGATION AUX AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
Adresse : BP 2551, 98713 Papeete, TAHITI - Quartier Broche, Avenue Pouvanaa A Oopa - Téléphone : 40472221 - Email : daie@presidence.pf